

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022**Publié le : 13/10/2022**

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006237

Rapport n°13 - Marchés d'acquisition de matériels de précollecte des déchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) - Autorisation de signature

Marchés d'acquisition de matériels de précollecte des déchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) Autorisation de signature

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Points d'Apport Volontaire »	Montant de l'opération : - tranche annuelle 2023 : 400 K€ - tranche annuelle 2024 : 400 K€ - tranche annuelle 2025 : 300 K€ - tranche annuelle 2026 : 200 K€
<i>Sous réserve de vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027</i>	

Résumé :

Pour assurer le renouvellement permanent et le déploiement du matériel de collecte sélective des déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire pour le territoire de Grand Besançon Métropole, à savoir des conteneurs enterrés et/ou aériens pour le verre, les déchets ménagers recyclables, les ordures ménagères résiduelles, le carton, ainsi que leurs pièces détachées, il est nécessaire de lancer de nouvelles consultations par appels d'offres ouverts.

I. Contexte

Grand Besançon Métropole (GBM) est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur un territoire de 68 communes représentant 196 600 habitants.

La collecte des déchets est organisée de la manière suivante :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte-à-porte en bacs roulants, ponctuellement en point d'apport volontaire (PAV) pour quelques situations particulières de résorption de marche-arrières.
- Déchets ménagers recyclables (DMR) et verre
 - centre-ville historique et quartiers prioritaires de Besançon (projet en développement) en PAV (métallique, aérien, enterrés et semi-enterrés) pour les DMR et le verre
 - autres secteurs : en porte-à-porte en bacs roulants pour les DMR et en PAV (aériens, semi-enterrés ou enterrés) pour le verre.

Les futurs marchés auront pour objet l'équipement ou le renouvellement de PAV à l'aide de conteneurs aériens ou enterrés équipés de systèmes de préhension type « Kinshofer » adaptés aux équipements des camions grue du parc de véhicules de la DGD.

Ils intégreront également les besoins liés à de nouveaux projets dans le territoire :

- passage d'une collecte en porte-à-porte des DMR à une collecte en PAV pour certains quartiers d'habitat dense (amélioration du cadre de vie, de la sécurité et des performances de tri)
- optimisation de la prise en compte du flux carton en PAV par l'installation de conteneurs spécifiques
- résorption des marche-arrières (situations dangereuses) des collectes en porte-à-porte par transformation en PAV pour les flux OMR et DMR

Les conteneurs aériens seront métalliques ou en PEHD selon leur contexte d'implantation :

- métalliques en situation de contrainte incendie (présence de conteneurs à DMR et cartons) ou patrimoniale (centre-ville historique classé site patrimonial remarquable)

- en PEHD dans les autres cas (sauf dérogation acceptée avec prise en charge des surcoûts par le demandeur)

II. Proposition

Il est proposé de lancer les consultations sous la forme de 2 accords-cadres à bons de commandes, distincts, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert :

- 1 accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et dont le montant maximum sur la durée totale sera fixé à 700 000 euros HT, à 2 lots, pour la fourniture de conteneurs neufs PAV aériens et pièces détachées :

- lot 1 : conteneurs métalliques : Sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée totale fixé à 500 000 euros HT
 - verre : volumes 3 / 4m³
 - déchets ménagers recyclables : volumes 3 / 4m³
 - ordures ménagères résiduelles : volumes 3 / 4m³
 - cartons : volumes 3 / 4m³
- lot 2 : conteneurs PEHD : Sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée totale fixé à 200 000 euros HT
 - verre : volumes 2.5 / 4 m³

Pour mémoire, car ne faisant pas l'objet de la présente délibération d'autorisation de signature (champ des délégations à l'exécutif).

Caractéristiques techniques communes :

- préhension type Kinshofer
- compatibilité PMR

- 1 accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et dont le montant maximum sur la durée totale sera fixé à 600 000 euros HT, pour la fourniture de conteneurs neufs PAV enterrés et pièces détachées :

- verre : volumes 3.5 / 4m³
- déchets ménagers recyclables : volumes 4.5 / 5m³
- ordures ménagères résiduelles : volumes 3.5 / 4m³

Caractéristiques techniques communes :

- préhension type Kinshofer
- compatibilité PMR

La durée envisagée de chaque accord-cadre est de 2 ans, renouvelable 2 fois un an, soit une durée totale maximum de 4 ans.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des deux marchés d'acquisition de matériels neufs de collecte en points d'apport volontaire, aériens et enterrés, et de pièces détachées (lot 1 du marché de fourniture de conteneurs neufs PAV aériens et pièces détachées et marché de fourniture de conteneurs neufs PAV enterrés et pièces détachées),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces marchés et tout acte y afférent (lot 1 du marché de fourniture de conteneurs neufs PAV aériens et pièces détachées et marché de fourniture de conteneurs neufs PAV enterrés et pièces détachées).

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*